



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 18 mai 2022, 8h45 à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2 Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3 Approbation du procès-verbal
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la mairie
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la direction générale et de la greffe
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers de la trésorerie
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
- 9.1 Autorisation demande d'aide financière au programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) - local temporaire
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Aucun
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance
- 12.1 Aucun
- 13 Autres sujets
- 13.1 Aucun
- 14 Tour de table du conseil
- 14.1 Aucun
- 15 Période de commentaires et de questions
- 15.1 Aucun
- 16 La levée de la séance**
- 16.1 Aucun



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 18 mai 2022, 8h45 à la salle Lavoie-St-Laurent et par webinaire

**Étaient présents : M. Régis Leblanc, conseiller
Mme Sylvie Tremblay, conseillère
Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, monsieur Antoine Audet, directeur général et greffier.

22-05-121 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 18 mai 2022 soit accepté.

PÉRIODES DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a pas de questions traitées.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-05-122 AUTORISATION DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'APPUI AUX MUNICIPALITÉS POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (PAMACPE) - LOCAL TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide PAMACPE s'adresse aux municipalités qui désirent mettre à la disposition des centres de la petite enfance (CPE) des locaux temporaires pour l'année 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'agrandissement de 13 places supplémentaires débuteront au cours de l'été 2022;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente de la réalisation des travaux d'agrandissement et pour accroître la capacité d'accueil, un local temporaire est envisagé pour accueillir les enfants;

CONSIDÉRANT QUE pour rendre le local temporaire conforme à l'usage du centre de la petite enfance Aux Joyeux marmots de Carleton-sur-Mer, des

travaux s'imposent;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers:

Que la demande d'aide financière au programme d'appui aux municipalités pour l'aménagement d'un centre de la petite enfance (PAMACPE) afin de rendre conforme le bâtiment municipal de la salle Charles-Dugas, situé au 47, rue Comeau pour accueillir temporairement les nouveaux enfants pendant les travaux d'agrandissement du CPE. Ceci permettra d'accélérer la création des places subventionnées et répondre aux besoins des familles de Carleton-sur-Mer.

Que le directeur du services Loisirs, culture et vie communautaire, monsieur Pascal Alain, soit autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer, une demande d'aide financière au PAMACPE

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

22-05-123 LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8:57, M. Régis Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier